



Règles d'utilisation du service



Principes d'utilisation du bus

- » La montée s'effectue par la porte avant et la descente par la porte arrière.
- » Avant de monter dans le bus, préparez soit votre titre de transport, soit votre monnaie.
- » Validez votre titre de transport à chaque montée, même en correspondance.
- » Pour faciliter l'accès des autres clients, merci de vous diriger vers le fond du véhicule.
- » Pour demander l'arrêt, appuyez avant l'arrêt sur le bouton « arrêt demandé ».
- » Après la descente, attendez le départ du bus pour traverser la chaussée en toute sécurité par l'arrière du bus.

Règles de civilité

- » Les poussettes sont autorisées dans les bus à toute heure de la journée, néanmoins en cas d'affluence ou de difficultés d'accès au bus, il vous est demandé de plier vos poussettes. Pour le confort de tous, il est recommandé d'éviter les heures de pointe.
- » Les voyageurs doivent respecter l'ordre et la tranquillité de tous dans le bus.
- » Les téléphones portables doivent être utilisés avec discrétion.
- » Les conducteurs ne peuvent quitter leur poste de conduite. Pour la sécurité de tous, il est important de respecter leur attention.

Places prioritaires

- Des places assises identifiées sont réservées en priorité aux personnes suivantes :
- » femmes enceintes ;

- » personnes âgées ;
 - » personnes accompagnées d'enfants en bas âge ;
 - » personnes invalides.
- Merci de les céder, le cas échéant, en présence de personnes prioritaires. Les véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite sont identifiés par un pictogramme.

Gratuité

- » Enfants âgés de moins de 6 ans. En cas d'affluence, merci de porter les enfants sur les genoux.
- » Accompagnateur « Mobilité inclusive ».
- » Agent de police en tenue.

Appoint

Concernant l'achat des titres de transport à bord des véhicules, les voyageurs sont invités à faire l'appoint (Art. L112-51 du Code monétaire et financier).

Interdictions

- Dans le bus, il est interdit :
- » de transporter des objets encombrants, coupants ou dangereux ;
 - » de fumer ;
 - » de manger ou de boire ;
 - » de souiller ou de dégrader le matériel.

Vélos et Trottinettes

Les vélos et trottinettes sont admis dans la limite des places sécurisées qui leur sont réservées et restent sous la responsabilité de leur propriétaire :

- » à condition d'être placés dans l'emplacement destiné à l'emport vélo ou trottinette ;

- » dans la limite du nombre de place disponible sur les emplacements prévus à cet effet.

Voyageurs en situation irrégulière

Le voyageur est tenu de présenter un titre de transport valable, validé et non altéré à toute demande des agents de conduite et de contrôle.

Exemples d'infractions :

- » défaut de présentation d'un titre de transport : 60 € ;
- » titre non-validé : 60 € ;
- » infractions aux règles de conduite et comportements interdits : 150 €.

Animaux

Sont tolérés gratuitement :

- » les animaux de petite taille, transportés dans des paniers, à condition qu'ils ne puissent ni salir, ni incommoder les voyageurs ;
- » les chiens guides d'aveugles, tenus par un harnais spécial.

Objets trouvés

Si vous avez perdu ou trouvé un objet aujourd'hui, adressez-vous au conducteur. Pour tout objet perdu, ou trouvé la veille ou précédemment, contactez AlloSub au 0811 444 854.

Intempéries

En cas de neige ou verglas, certains arrêts ne peuvent être desservis. Il est plus prudent de se diriger aux arrêts situés sur l'axe principal.